

Réforme des retraites : où en est-on ?
Le point sur le dossier, le débat parlementaire, la mobilisation

Stage syndical
Jeudi 26 mars 2020 – 9 heures à 17 heures
Lycée Saint Charles (lieu à confirmer)

Demande d'autorisation d'absence à déposer avant le 20 février

Depuis le 5 décembre un mouvement social inédit par sa puissance et sa solidité a fait irruption, rassemblant de nombreux secteurs sur un mot d'ordre : le retrait de la réforme des retraites à points. Sans être encore parvenu à imposer la victoire, ce mouvement a contraint le gouvernement à changer de calendrier, à reculer la génération concernée par l'intégralité de la réforme de 1963 à 1975, et à annoncer différentes mesures catégorielles, dont une « revalorisation » des enseignants assortie de contreparties sur le métier.

Alors que le débat parlementaire allait commencer, le Conseil d'État a rendu un avis très sévère sur le projet de réforme et l'étude d'impact.

La mobilisation jusqu'ici est restée très forte. Bien qu'aujourd'hui les conséquences matérielles et professionnelles de la grève commencent à se faire ressentir, nos professions restent très déterminées et attentives au dossier comme aux mots d'ordre de l'intersyndicale interprofessionnelle.

Au SNES et à la FSU nous pensons qu'une des raisons de la force de ce mouvement est le travail d'information précis et approfondi engagé auprès des militants syndicaux et des collègues dès les premières annonces sur le contenu du projet et ses conséquences, au printemps 2019 et jusqu'au 5 décembre.

Nos pensons qu'une nouvelle phase d'analyse et d'information est aujourd'hui nécessaire afin de décrypter les enjeux et les conséquences concrètes du projet de loi sur les retraites, comprendre les évolutions qui ont eu lieu, et donner du crédit au projet alternatif d'amélioration du système des retraites que nous portons.

C'est pourquoi nous invitons tous les collègues, syndiqués et sympathisants du SNES-FSU, à participer à un stage de formation syndicale le vendredi 20 mars 2020 au lycée Saint Charles.

Le stages sont ouverts à tous. La participation aux stages syndicaux est un droit dans la limite de 10 journées par an. Il faut et il suffit de déposer une demande d'autorisation d'absence un mois à l'avance auprès de votre chef d'établissement, et de vous préinscrire auprès du SNES-FSU AIX MARSEILLE

Modèle de demande d'autorisation d'absence et préinscription sur le site du SNES-FSU AIX MARSEILLE: [cliquez ici](#)